L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI, 17 JUIN 1884.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

AMERIQUE, Santelli, mercredi, 18 juin.
NORMANDIE, Frangeul, mercredi, 25 juin.
LABRADOR, Collier, mercredi, 2 juillet.

Prix du passage pour le Hâvre, première cabine (vin compris)...$80 et $100
Deuxième classe...$60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont, $28, avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
AD. SCHREIBER, 61 rue Carondelet, au premier.

North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA GALVESTON.

Prix du passage d'entrepont, de Brême à la Nouvelle-Orléans ou à Galveston, directement ou par voie de New-York, $35.

Les consignés émettent des ordres pour ces passages payés d'avance.

Notre agent du Texas, M. G. WALDO, à Houston, émet des ordres pour passages, payés d'avance pour tous les points de l'intérieur du Texas.

Des billets pour cabines ou l'entrepont, entre New-York et Brême, sont émis par les consignés.

Billets d'entrepont (aller ou retour) $20.

La compagnie se réserve le droit de modifier les taux du passage ou jours de départ, sans avis préalable.

ED. F. STOCKMEYER & Cie, Agents-généraux, 41 rue de l'Union.
23 nov—

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U., partant tous les samedis.
ENTRE NEW-YORK ET ANVERS,
LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Entrepont, $20; payé d'avance à Anvers, $18; excursion, $36, y compris literie; 2e chambre, $50; excursion, $90. Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts. 55 Broadway, N. Y.
A. K. MILLER & CO, 35 Carondelet, Ed. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.
3 nov—1an

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 21 juin à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants—
KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS. Le steamer RIO GRANDE, Capt. ...
partant de son quai, au pied de la rue Toulouse.
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P.0/0
Passage—Cabine...$40
Entrepont...20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO
4 mar—1an Rue Carondelet No 41.

MANDEVILLE, COVINGTON et les SOURCES D'ABITA.

Vapeur de la Malle des Etats-Unis
NEW CAMELIA.
SAISON D'ETE.
Commençant le 1er Mai 1884.

Le vapeur partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées:

TRAINS
Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Madisonville, Old Landing...1 p. m.
Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville et Madisonville, étendant l'excursion de Samedi jusqu'à Old Landing...4 p. m.

EXCURSIONS.
Mercredis, pour Mandeville et Old Landing...8 a. m.
Dimanches, pour Mandeville et Old Landing...7 a. m.
Mercredis, pour Mandeville et Madisonville...6 p. m.
Dimanches, Madisonville directement...6 p. m.

RETOUR.
Laissera Madisonville Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis...5 a. m.
Laissera Old Landing Mardis et Vendredis...6 a. m.
Laissera Old Landing. Excursions Mercredis et Dimanches...3 p. m.
Si le temps le permettant.
PRIX DU TRAJET aller ou retour...$1 00
JOURS D'EXCURSION, aller et retour...$1 00
Enfants, moitié prix.
Le fret est reçu journellement à la gare de fret du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent, 47 rue Carondelet.
30 avril—

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 18 rue Dauphine immédiatement après ... faisant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiel.

G. P. MALONEY, D. D. S.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150......RUE DU CANAL......150
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 août

ANT. CARRIERE. CHAS. J. CARRIERE
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 126 rue Gravier.
Avances libérales sur consignations à nos amis Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE

ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE ORLEANS.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE:

Dupuy-de-Lôme	3,578 Tx.	Rouen	3,578 Tx
Paris	3,578 Tx.	Bordeaux	3,578 Tx
Hâvre	3,578 Tx.	Marseille	3,578 Tx
Nantes	3,578 Tx.		

Le nouveau Steamship MARSEILLE partira pour le Hâvre vers le 20 juillet, et sera suivi par le steamship BORDEAUX vers le 20 août 1884.

Billets de passage de la Nouvelle-Orléans au Hâvre, 2ème classe, $60, entrepont, $30
Billets d'aller et retour [entrepont], valables pendant six mois, $53, d'Anvers ou Bordeaux.
Ordres pour billets de passage [entrepont] d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans $30, payable d'avance.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture (avec vin ou café), lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.
Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sûreté avec tout le confort possible.
Le steamship MARSEILLE est parti du Hâvre le 27 mai, suivra partant d'Anvers le 5 juin et de Bordeaux le 10 juin.
La Compagnie se réserve les droits de changer les dates des départs, et de remplacer ces vapeurs par d'autres.
Pour achats de billets, etc., s'adresser à
13avr— FORSTALL, CLAYTON & CO, 172 rue Commune.

BAYOU LAFOURCHE.

"B" Bayou Lafourche Packet Company. "B"
W. G. COYLE, Président. J. J. FOWLER, Secrétaire.
MAX BLANCHARD, Surintendant.
Le fin marcheur Electric Light Packet
KEOKUK,
MAX BLANCHARD, Capitaine. M. H. LANDRY, Commis.
Partira les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 p. m., pour Donaldsonville, Thibodaux, Laurel Valley et les points intermédiaires sur le Bayou.
Un Commis est à la tête de la rue Bienville, tous les jours, pour recevoir le fret.
5 janv— P. D. SIMON, Agent, No 75 rue Decatur.

PHARMACIE DUCONGE.

39......RUE DE CHARTRES......39
NOUVELLE-ORLEANS.

A. CARROUCHÉ

SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, si favorablement connue, un assortiment complet de:
MEDICAMENTS PATENTES, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération: complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité.
Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.
Agence pour la vente du Wilton's Dysentery Remedy. 1er sept 83—1 an

FRANTZ & OPITZ.

Coin des rues Royale et Bienville.
Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres
WALTHAM ET SUISSES.
Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie et argent massif et plaqués, des Ciseaux pour les dames, etc., etc.
Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.
Tous articles de Bijouterie faits sur commande. Diamants remontés selon les derniers genres.
N. B.—Il n'y a pas dans le magasin d'articles dorés, ni d'articles de qualité inférieure.
Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.
1er sept—1an

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.
LA VIEILLE ROUTE SURE.
Qui conduit à toutes les villes de l'Est, sans changement de cars, et qui passe par Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla, Lynchburg, et Washington, D. C., en chars dortoirs. Trains complets de la Nlle-Orléans à Louisville.

	Départ.	Arrivée.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m
Côte accommodation	3:35 p. m.	9:05 a. m
Malle rapide	6:25 p. m.	9:15 a. m

Un seul changement de cars, jusqu'aux villes de l'Est. Bureau des billets, coin St Charles et Commune et l'on peut s'assurer d'avance des places dans les "sleeping cars."
C. P. ATMORE, Agent Gén. des Pass.
JOHN KILKENY, Assist-Agent-Gén des Pass.
W. B. KNISKEW, Agent pour les billets.
O. M. DUNN, Surintendant Général.
26 janv—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.
THE OLD RELIABLE ROUTE.
To all Eastern cities. Through without change to Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla., Lynchburg and Washington, D. C., in Pullman cars. Entire trains through from New Orleans to Louisville.

	Leave.	Arrive.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m
Coast accommodation	3:35 p. m.	9:05 a. m
Fast Mail	6:25 p. m.	9:45 a. m

Only one change of cars to Northern and Eastern cities. Ticket office, corner St Charles and Common streets, where sleeping car accommodations can be secured
C. P. ATMORE, General Pass. Agent.
JOHN KILKENY, Asst Gen. Pass. Agt.
W. B. KNISKEW, Ticket Agent.
O. M. DUNN, Gen. Superintendent.
26 janv—

Grande Route Jackson.
Illinois Central Railroad.
Convois à passagers, doubles tous les jours.

Départs.	Arrivées.
Express No 2..9.15 A. M.	Express No 1. 7.00 A. M.
Express No 4..5.30 P. M.	Express No 3. 10.45 A. M.

Excursion du Dimanche part...7:30 a m
Excursion du Dimanche arrive...8:20 p m
Le Standard Gauge, voie ferrée en acier à tous les points, Nord, Est et Ouest, faisant usage de chars dortoirs d'une extrémité à l'autre du chemin sans changement de voiture à Chicago, St. Louis, Memphis et Cincinnati.
Un seul changement d'ici à New-York et les villes de l'Est.
Bureau des billets, 22 rue du Camp, coin Commune.
MATT. KENNEDY, Agent des Billets.
WM. MURRAY, Agent Général des Passagers pour le Sud.
J. W. COLEMAN, Assist. Agent Gén. des Passagers.
11déc—

Great Jackson Route.
Illinois Central R. R. Co.
Double daily Passenger trains.

Leave.	Arrive.
Express No 2. 9:15 A. M.	Express No 1. 7:00 A. M.
Express No 4. 5:30 P. M.	Express No 3. 10:45 A. M.

Sunday Excursion leaves...7:20 a m
Sunday Excursion arrives...8:20 p m
The Standard Gauge, Steel Rail Route to all points North, East and West, with Pullman Sleepers through without change to Chicago, St. Louis and Cincinnati, and but one change to New York and other Eastern cities.
Ticket office—22 Camp St., cor. Common.
MATT. KENNEDY, Ticket Agent.
WM. MURRAY, Gen. Southern Pass. Agt.
J W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.
12 déc—

Chemin de Fer Pontchartrain.
Heures de départ, à partir du samedi 17 mai.

DE MILNEBURG. Départ.	DE LA VILLE. Départ.
5:00 a. m.	5:30 a. m.
6:30 a. m.	7.00 a. m.
7:30 a. m.	8:00 a. m.
8:30 a. m.	9:30 a. m.
11:00 a. m.	11:30 a. m.
12:01 p. m.	1:00 p. m.
1:30 p. m.	2:00 p. m.
2:30 p. m.	2:30 p. m.
3:00 p. m.	3:00 p. m.
3:30 p. m.	3:30 p. m.
4:00 p. m.	4:00 p. m.
4:30 p. m.	4:30 p. m.
5:00 p. m.	5:00 p. m.
5:30 p. m.	5:10 p. m.
6:00 p. m.	6:00 p. m.
6:30 p. m.	6:30 p. m.
7:00 p. m.	7:00 p. m.
7:30 p. m.	7:30 p. m.
8:00 p. m.	8:00 p. m.
8:30 p. m.	8:30 p. m.
9:00 p. m.	9:30 p. m.
10:00 p. m.	10:30 p. m.

O. M. DUNN, Surintendant.
J. T. HARAHAN, Président.
17 mai—

CHEMINS DE FER

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.
Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée, composée de Morgan's L. & T. R. R., G. H. & S. A. System, et Southern Pacific Railway.
Départ...11 A. M.
Arrivée...8:10 P. M.
Par la voie du Mississippi Valley Railroad, de l'Illinois du ..., rue Calliope.
Chars-dortoirs entre la Nlle Orléans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON Président
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

QUEEN AND CRESCENT LINE.
New Orleans and North-eastern Railroad.
Ligne courte pour le fret et les voyageurs pour tous les points
Au NORD et à l'EST et dans le NORD-OUEST.
Doubles trains-express solides par jour jusqu'à Chattanooga et Cincinnati.

	Départ de la Nlle-Orléans	Arrivée à Cincinnati
Express du matin	9:00 A. M.	5:30 P. M.
Malle-express du soir	8:30 P. M.	7:15 P. M.

Bureau pour contrats de fret et billets, 24 et 26 rue St-Charles.
R. H. GARRATT, Ticket Agent.
E. M. CARTER, Contracting Agent.
BARNARD BROWN, Gen'l Frt. and Pass Agt. N. O. and N. E. Nlle Orléans, La.
T. S. WILLIAMS, Supt. N. O. and N. E. R. R. Nlle-Orléans, La.
E. P. WILSON, Gen'l Pass. Agent. H. COLLBRAN, Gen'l Frt. Agent. Queen and Crescent Line. Cincinnati. Ohio.
22 janv—6m

New Orleans and Mississippi Valley Railroad.
Trains on this road arrive and leave from the Jackson Passenger Depot as follows:
Leave daily at...10:00 A. M.
Arrive daily at...3:10 P. M.
Trains run north to Baton Rouge, 48 miles.
JOHN BRADLEY, Superintendent.
8déc—

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Vallée du Mississippi.
Les convois de ce chemin de fer arriveront et partiront de la gare à passagers du chemin de fer Jackson, comme suit:
Départ chaque jour...10:00 A M
Arrivée chaque jour...3:10 P. M.
Les convois du nord s'arrêtent à Baton Rouge à 48 milles de la ville.
JOHN BRADLEY, Surintendant.
8déc—

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS.
VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE
des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des Chars-Dortoirs palais de Pullman, de la Nlle-Orléans, et faisant des jonctions à la gare de l'Union à St Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.
Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux délicieux lieux de plaisance d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord-Est.
Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de St Louis, ont prolongé leur course jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi aux passagers certaines [illegible] avec les trains allant à et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.
Pour des mappes, des tableaux des départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à R. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune Nlle-Orléans.
R. W. GILLESPIE, Agent-Général au Sud, Nlle-Orléans, Lne.
J. C. WALLER, Agent-Général du départ des passagers Mobile Ala.
14fév—1an

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
20, 22, 24 et 26 RUE MARAIS, Entre Conti et St.-Louis.

Ligne de la rivière Rouge et de la côte.

BUREAU: 46 RUE DU CAMP. (1er étage.)
HAS. P. TRUSLOW, Président. M. H. WOOD, surintendant. CHAS. W. DROWN, Secrétaire.

BAYOU LAFOURCHE.
Pour Laurel Vallée et tous les débarcadères intermédiaires.
ASSOMPTION.
P. Charlet, Capitaine. Frank Bergeron, Commis. Part tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 12 M.

Côte Supérieure et Donaldsonville.
BELLE OF THE COAST.
J. Aucoin, Capitaine. Edw Nicolle, commis.
Part à midi, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, descendant la Côte les autres jours.

Des commis se trouveront sur la Levée en tout temps pour recevoir le fret pour tous les bateaux ci-dessus nommés. B. RIVET, Agent.
A partir de Laurel Valley, le steamer "Col. Hooker" prendra tout le fret destiné à "l'Assomption" au delà de ce débarcadère.
20 janv—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises:
Risques de feu...$345,848 79
Risques sur les mers...22,022 70
Risques sur les rivières...22,913 63
Total des primes...$393,784 12
Moins les primes non-échues...75,281 00
Primes nettes, échues le 31 mai 1883...$318,503 12
Pertes soldées
Sur risques de feu...$54,527 62
Sur risques maritimes...12,301 25
Sur risques de rivières...4,495 50
Taxes et dépenses, moins l'intérêt...26,164 16
Réassurances et primes remboursées...16,100 36
...$116,488 79
Profit...$102,014 33
La Compagnie possède l'actif suivant:
Immeubles...244,830 7
Actions de banques, chemins de fer et autres actions...61,353 [illegible]
Billets garantis par hypothèque et nantissement...149,330 00
Billets à recevoir...61,096 58
Primes en voie de collection...36,450 06
Actions du Vallette Dry Dock Co...11,362 50
Actions du New Orleans Waterworks Co...19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane...15,426 25
Mandats sur la ville (City Time)...2,000 00
Jugements sur billets hypothécaires...4,235 00
Argent en caisse...32,579 62
$668,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.
P. MASPERO, JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO, PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY, D. A. CHAFFRAIX,
S. W. TAYLOR, CHAS. LAFFITTE,
JOS. A. SHAKSPEAR.

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849; réorganisée comme compagnie par actionnaires en 1860.
CAPITAL EN ARGENT...$600,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Elle [illegible] d'assurances [illegible] à gré, [illegible] contre des risques d'incendie.
W. S. LYMAN...Président.
CHAS. H. DOLSEN...Vice-Président.
[illegible]...Secrétaire.

Directeurs
Samuel E. Kennedy, Pet. E. Mortimer
Victor Meyer, Joseph Bowling,
W. B. Conger, S. Hernsheim,
George W. Sentell, Edward Nalle,
Alf. Moulton, J. J. Reiss,
Charles Newman, Louis Prados,
U. Marinoni, Harry L. Finch,
Lucien Doléry, A. H. Steward,
Charles H. Dolsen, Sigmund Katz,
Reuben G. Bush, N. D. Wallace,
John Calder, B. F. W. Bachman,
S. O. Conner, Wm Gantz,
W. A. Phelps, John D. Fisher,
M. Gillis, A. Rosenfeld,
Wm. E. Lyman. C. F. David.
Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS.
No 104 CANAL STREET.

TWENTY-NINTH ANNUAL STATEMENT.
In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:
Premiums received during the year ending May 31, 1883 including unearned premiums of the previous year—
On Fire risks...$345,848 79
On Marine risks...22,022 70
On River risks...22,913 63
Total premiums...$393,784 12
Less unearned premiums...75,281 00
Net earned premiums 31st May, 1883...$318,503 12
Losses paid—
On fire risks...$54,527 62
On marine risks...12,301 25
On river risks...4,495 50
Taxes and expenses, less interest...26,164 16
Reinsurance and return premiums...16,100 36
$116,488 79
Profit...$102,014 78
The company has the following assets:
Real estate...$244,830 33
Bank, Railroad and other stocks...61,354 52
Notes secured by mortgage and pledge...149,330
Bills receivable...61,096 58
Premium in course of collection...36,450 06
Stock of Vallette Dry Dock Co...11,362 50
New Orleans Water Works Co...19,600 00
Louisiana Consols...15,426 25
City time...2,000 00
Judgment on mortgage notes...4,235 00
Cash on hand...32,579 62
$668,334

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1883.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 11th day of June, 1883, it was resolved that in addition to the interest dividend of Ten Per Cent already paid to the stockholders, a further dividend of TWENTY-FIVE PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending May 31, 1883, be paid on the third Monday of July next.

—DIRECTORS—
P. MASPERO, JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO, PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY, D. A. CHAFFRAIX,
S. W. TAYLOR, CHAS. LAFFITTE,
JOS. A. SHAKSPEAR.

ASSURANCES

Etat Annuel des affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 1 décembre 1883.

Primes d'incendie $644,118 33
Primes maritimes...227,403 48
Primes de rivières. 37,703 99—$909,225 80
Primes acquises pendant l'année 1882...201,117 02
Total des primes...$1,110,342 82
A déduire—
Réservé pour risques non échus $216,697 92
Primes remboursées 98,840 82
Réassurances...157,917 84— 473,456 58
Primes acquises...$634,886 24
A ajouter:
Intérêts sur placements...$33,382 42
Sauvetage...7,713 48— 41,095 90
Revenu net...$675,982 14
A déduire—
Pertes sur le feu...$332,155 56
Pertes maritimes...107,175 39
Pertes de rivières...7,746 6
Total des pertes...$447,077 51
Réfection, commissions, taxes, etc., dépenses...212,556 33—$660,633 84
Profits nets...$15,348 30
A ajouter—
Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividendes...$1,205 15
Total du surplus...$108,553 45
A déduire—
Pertes ajustées, non payées et en litige...56,438 46
Surplus net...$45,114 99

ACTIF, VALEUR DU MARCHÉ AU 31 DECEMBRE 1883.
Argent en banque. $94,189 36
Bons 4 - 0/0 des Etats-Unis...48,000 00
Bons de New Orleans Waterworks 36,000 00
Bons New Orleans City Railroad Co. 27,500 00
Bons New Orleans Pacific Railway...1,820 00
Bons Louisiana Ice Manufacturing Co...4,000 00
Bons Levee Steam Cotton Press...24,720 00
Bons Bataillon Washington Artillery...500 00
Bons St Bernard Steam Engine 160 00
Actions du New Orleans City Railroad Co...1,500
Actions de la State National Bank...700 0
Actions de la Vallette Dry Dock Company...4,000 00
Actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co...1,300 00
Actions du New Louisiana Jockey Club...750 00
Propriétés foncières de vil'...61,581 00
Billets 1re hypothèque...129,364 06
Prêts sur demande. 66,920 17
Billets garantis par nantissement...10,000 00
Billets à recevoir en règlement de primes...[illegible] 45
Primes en cours de collection...110,149 44
Dû par agents et en voie de transmission...916 65
Compte en suspens...233 36
Dû par compagnies d'assurances pour réassurance...8,836 07 —$836,440 58

PASSIF.
Capital...$500,000 00
Réserve pour primes non acquises. 216,697 92
Réserve pour pertes non ajustées et non payées...56,438 46
Dividendes non réclamés...270 50
Dû à compagnies d'assurances pour réassurances...14,918 71
Surplus net comme ci-dessus...45,114 99—$836,440 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884.
JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié plus haut, est vraie et correcte.
A. SCHREIBER,
H. GALLY,
CHAS. LAFITTE.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semestriel de cinq pour cent sur le fond capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1884.

DIRECTEURS.
JULES ALDIGE, H. GALLY,
THEO. BRIERRE, CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL, PIERRE POUTZ,
ANT. [illegible], AD. SCHREIBER,
G. T. DUGA, CHAS. E. SCHMIDT,
J. FATJO, JULES TUYES.

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE
ETAT DE LA LOUISIANE, VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

QU'IL SOIT CONNU QUE CE VINGT-quatrième jour du mois de janvier de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la cent huitième, pardevant moi, Edgar Grima, notaire, dûment accrédité et assermenté pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement en présence des témoins ci-après désignés:

Les différentes personnes dont les noms sont ici indiqués, lesquelles ont déclaré que, se fondant sur les dispositions des lois de cet Etat telles qu'elles sont contenues dans la Constitution et les Statuts Révisés, et sur les lois postérieures de l'Assemblée Générale relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique et dans un but de fabrication, elles ont convenu, en se liant et en s'engageant mutuellement, et en liant aussi telles autres personnes qui pourraient plus tard s'associer à elles de former et organiser une corporation pour les fins ci-après et en vertu des articles et stipulations exprimées dans cette charte.

ARTICLE I.

Le nom et le titre de ladite Corporation sera THE NEW ORLEANS CLARET MANUFACTURING COMPANY (Compagnie de fabrication de vin de la Nlle-Orléans). Ladite corporation possèdera le droit de succession, elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, avoir un sceau en sa qualité de corporation, qu'elle est autorisée à modifier à son gré, et dont le modèle sera fourni par la Direction; elle pourra posséder, recevoir, acheter, transférer, détenir, aliéner, vendre, donner en garantie et hypothéquer, sous son nom légal, des biens meubles et immeubles; nommer, élire et désigner tels employés, directeurs, agents et administrateurs qu'exigeront l'intérêt et les nécessités de la corporation, faire, établir aussi bien que modifier, amender ou abroger à son gré, tels règlements et sous-règlements qu'elle jugera propres à la bonne administration des affaires de la dite corporation, exercer, enfin, les pouvoirs, droits et privilèges conférés aux corporations organisées en vertu des lois de cet Etat, avec plein pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires à l'accomplissement des fins de la corporation.

ARTICLE II.

Le domicile de cette Corporation est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et autres notifications légales seront adressées à l'administrateur, et, en son absence, au secrétaire.

ARTICLE III.

Le but pour lequel cette corporation est établie et la nature des opérations qu'elle doit exploiter consistent dans la fabrication du vin au moyen de raisins secs, la fabrication de vinaigre et celle de tels autres produits qui en découleront. Pour cela, elle établira et exploitera une fabrique de vin. Elle achètera à l'étranger ou ailleurs des raisins secs et les autres matériaux nécessaires à la dite fabrication; elle acquerra, établira et emploiera les machines et appareils nécessaires; elle exécutera tous les travaux et accomplira tous les actes se rapportant à la dite fabrication, ou en dépendant, et nécessaires pour remplir le but qu'elle se propose et qui est indiqué dans la présente charte.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de Quatre-vingt-huit mille dollars, divisée en huit cent quatre-vingts actions de cent dollars chacune. Les actions ne seront émises qu'après parfait paiement en argent ou en valeurs équivalentes, propriétés actuellement reçues ou acquises par la corporation, ainsi qu'on le verra sur les livres de la Compagnie. Le Conseil de Direction de cette corporation aura la faculté d'augmenter ledit capital en tout temps, ou de temps à autre, jusqu'à ce qu'il atteigne mais n'excède pas deux cent mille dollars, et pourra émettre des certificats d'actions en conséquence.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de cette Corporation seront dévolus à un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, chacun desquels possédera en tout ou en partie d'une maison commerciale possédant au moins dix actions du capital de la corporation, et l'élection des Directeurs se fera par scrutin au bureau de la corporation. Trois Directeurs formeront un quorum pour l'expédition des affaires. Le Conseil sera élu annuellement le second Lundi du mois de janvier, et, si c'est un jour de fête, le jour après, s'il n'est pas férié. Ce Conseil servira une année jusqu'à ce qu'il ait été élu un successeur installé. L'avis de chaque élection sera publié dans un journal quotidien de cette ville, pendant quinze jours avant l'élection. A toutes les élections, une majorité des votes élira; et tout actionnaire aura droit à un vote individuel ou par procuration pour chaque action possédée par celui-ci, mais il ne sera permis à personne de voter avec des actions qui n'auront pas été transférées vingt jours avant le jour de l'élection. Dans le cas où l'élection des Directeurs ne se ferait pas le jour précisé, une nouvelle tentative aurait lieu après quinze jours d'avis, ainsi qu'il est pourvu pour l'élection annuelle. Toute vacance au sein dudit Conseil sera comblée par une élection entre les Directeurs.

ARTICLE VI.

Jusqu'à l'élection annuelle fixée au second lundi du mois de janvier 1885, les membres dont les noms suivent composeront le Conseil de Direction de cette corporation. Emile L. Carrière, Désiré A. Chaffraix, Alphonse A. Lelong, Gilbert H. Green et Charles Cavaroc, et, durant le terme de ladite Direction M. Charles Cavaroc sera gérant de la compagnie.

ARTICLE VII.

Le Conseil de Direction, à sa première réunion après l'élection annuelle, nommera un de ses propres membres gérant de la compagnie. Il nommera également un secrétaire et un trésorier ou une seule personne qui remplira les fonctions des deux offices, et tous les officiers, agents et commis qu'il jugera nécessaires. Le Conseil aura le pouvoir de remplir toutes les vacances qui se produiront dans son sein, de changer, de modifier ou de rappeler tous les règlements ainsi que l'exigeront les circonstances pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il fixera le traitement du gérant, du secrétaire, du trésorier et des autres employés de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme excédant celle qu'il devra à la compagnie, s'il en doit une.

ARTICLE IX.

Cet acte d'incorporation peut être changé ou modifié, des additions peuvent y être faites, de même que cette corporation peut être dissoute par une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but, avec l'assentiment de ceux qui posséderont les trois-quarts, comme montant, des actions du capital après un avis préalable de trente jours de ladite convocation, dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Lorsque cette corporation sera dissoute par l'expiration de sa charte ou autrement, la liquidation de ses affaires sera confiée à trois commissaires qui tiendront leurs mandats du Conseil de Direction, et qui agiront en cette qualité jusqu'à la parfaite clôture des affaires de la compagnie. En cas de mort ou d'incapacité à servir d'un des commissaires, les deux autres continueront à agir; et, en cas de manque d'entente chez eux, ils auront recours à un arbitre.

Ainsi fait et passé en mon étude, à la Nouvelle Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus indiqués en la présence de MM. George C. Andry et George Grima, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont apposé ici leurs signatures avec celles des personnes comparues devant moi, après avoir entendu la lecture du tout ce qui précède.

(Signé) A. CARRIERE & SONS, D. A. CHAFFRAIX, A. A. LELONG, GILBERT H. GREEN, C. CAVAROC & SON, GUSTAVE PITOT, G. C. ANDRY, GEO. GRIMA. EDGAR GRIMA, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, pour et en la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède de la Compagnie de fabrication de vin rouge de la Nouvelle-Orléans, a été dûment enregistré dans le livre 226, à la page 027 et suivantes.
Signé, GEO. GUINAULT, Sous-annotateur.
Nouvelle-Orléans, Lne. 24 janvier 1884.

Une copie exacte de l'original enregistré en mon bureau.
EDGAR GRIMA, notaire.
Nouvelle-Orléans Lne. 24 janvier 1884.

Chez tous les Parfumeurs & Coiffeurs de France & Etranger
La VELOUTINE
Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CH. FAY, Parfumeur
PARIS, 9, Rue de la Paix, 9, PARIS

LA FÉCULE DUTAUT
Est le meilleur Aliment des Enfants
30 ans de succès. — Elle aide l'allaitement et facilite le sevrage. [illegible] — Vente en gros: Mme DUTAUT, [illegible] près Paris. — Dépôt à Nouv-Orléans, Pharmacie SAINTE-FOURCADE, 215, Canal-Street.

ASSURANCES.

17me Etat de Situation Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux exigences de sa charte, cette compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année finissant le 31 décembre 1884.
Primes sur l'incendie...$121,774 17
Primes sur les mers...7,065 49
Primes sur les rivières...4,523 09
Primes brutes pour l'année 1883...$133,352 75
Ajoutez les risques courant pour l'année 1883...30,212 30
$163,565 05
Ajoutez l'intérêt et les profits et pertes...$28,675 61
Moins les dépenses...10,652 82— 18,022 79
Total...$181,587 83
Pertes payées—
sur les risques contre l'incendie...$49,712 05
Sur les risques maritimes...1,040 01
Sur les risques de rivières...268 69
$51,020 75
Réassurances, réfactions et primes remboursées...45,464 72
Taxes et assurances...5,017 38— 101,499 85
Profits...80,097 98
Réserve pour les primes non expirées...$35,430 00
Réserve pour les pertes non ajustées et les pertes...10,916 87
Dividende de cinq pour cent payé en juillet 1883...10,000 00
Dividende de cinq pour cent dû en janvier 1884...10,000 00
Fonds de réserve...11,800 00
Surplus...1,941 11
$80,097 98
ACTIF.
Billets reçus pour des primes...$850 00
Primes en voie de perception...27,476 62
Prêts et hypothèque...19,932 88
Prêts sur nantissements payables sur demande...27,250 00
Bons des Etats-Unis, de la ville et de l'Etat...90,000 00
Propriété No 51 rue du Camp et autres immeubles...69,097 74
Actions de Banque et autres...25,075 00
Meubles de Bureau...1,639 90
Argent en caisse et dans les banques...12,596 94
Total...$270,947 96

Cet exposé est une copie exacte et juste des livres de la Compagnie.
H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Prés.
Ern. Weber, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi à la Nouvelle Orléans le 12me jour de janvier 1884.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 11me jour de janvier 1884, après avoir mis de côté $11,800 pour le fonds de réserve, a résolu de déclarer un second dividende semi annuel de CINQ POUR CENT, faisant DIX POUR CENT par an sur le capital et un dividende de DIX POUR CENT aux actionnaires en outre des QUINZE POUR CENT de réfaction déjà payés sur leurs primes actives de participation pour l'année finissant le 31 décembre 1883, payables sur demande.

Compagnie d'Assurances des FACTORS AND TRADERS,

49 rue Carondelet.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1884.

Les Directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'exposé suivant de ses affaires pour les vingt mois finissant le 31 décembre 1883.
Primes—
Sur les risques d'incendie...$713,177 06
Sur les risques de rivières...160,393 25
Sur les risques de mer...29,249 63
Primes non échues de 1882...76,079 00
$997,898 96
Déduire—
Primes non échues...163,576 89
Primes remboursées...66,902 94
Réassurances...120,080 49
350,569 12
Primes nettes gagnées...$637,338 84
Ajouter—
Intérêt sur les placements...72,677 83
Sauvetage reçu...6,161 48
78,839 31
Revenu net...$716,173 15
Déduire—
Pertes sur l'incendie $251,958 22
Rivières 71,952 45
Mer...21,913 99
$345,824 66
Réfactions...67,942 33
Commissions...55,781 34
Dépenses générales, impressions et fournitures de bureau...82,337 56
Bureau des Réassurances...9,149 65
Taxes d'Etat et de Ville...58,462 05
630,497 59
Balance...85,680
Ajouter profits et pertes, gain dans les valeurs sur le marché, sur les placements...98,692 26
$194,372 82
Intérêt payé en novembre 1882...$50,000 00
Intérêt payé en juillet 1883...66,665 40
116,665 40
$77,707 42
Pertes non payées...79,430 56
La compagnie a l'actif suivant:
Comptant en caisse...$169,016 57
Comptes en voie de collection...159,595 98
Billets à recevoir, notes en nantissement...27,586 72
Billets à recevoir, billets à primes...5,983 39
Billets à recevoir, billets hypothécaires...104,127 07
Actions de banque et autres, valeur du marché...42,966 00
Bons des Etats-Unis, valeur du marché...194,762 00
Bons de ville et d'Etat, valeur du marché...209,000 00
Immeuble...166,000 00
Installation et meubles de bureau...4,500 00
Dû au sauvetage...12,500 00
Faisant un total de...$1,096,036 72
qui précède est une copie vraie et exacte de la compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOMAS F. WALKER, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.
Fait et signé sous serment pardevant moi, 17me jour de janvier 1884.
(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

Directeurs.
Rohn I. Noble, John Chaffe,
Richard Milliken, Sam'l Friedlander,
Sa M. Welmsley, A. H. May,
Samuel H. Boyd, Wm J. Behan,
L. F. Bohleman, Chas Chaffe,
O. O. Jarey, Wm Hartwell,
J. Leeds, A. T. Lamb,
Louis Bush, A. Brittin,
John I. Adams, R. T. Buckner,
Chas E. Black, O. Hopkins,
Jno. V. Richards, Thomas Day,
Sam'l Delgado, John P. Richardson,
Jas T. Redd.
19 janv—1m

VICHY
Administration: PARIS, 22 Boulevard Montmartre.
Grande-Grille—Affections lymphatiques maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales calculs biliaires, etc.
Hôpital—Affections des voies digestives pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.
Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète albuminurie.
Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Les sources de Vichy ci-dessus se trouvent chez MM PAUL GELPI & BRO., ERLATOUR, MARCEL MAJEAU.

Maladies de la Peau, Engorgements, Ulcères Vices du Sang, Affections syphilitiques.
LES SEULES VÉRITABLES
Dragées Dépuratives Iodurées du Dr GIBERT
constituent le plus agréable et le meilleur, le plus actif et le plus économique de tous les dépuratifs connus.
Exiger (ainsi que pour le Sirop) les Signatures en rouge Gibert & Boutigny, et le Timbre bleu du Gouvernement français.
Paris, Phie Boutigny, [illegible]

Compagnie d'Assurances de LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
J. F. SCHRODER, président, NEWTON BUCKNER, A. DELVAILLE, RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.
L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:
Actif...$4,407,809 24
Passif...2,670,382 44
Surplus...$1,737,416 75
Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.
HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident,
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident
Nouvelle-Orl... [illegible]

Consulat de France de la Nouvelle-Orléans.

AVIS.
Direction Générale des Manufactures de l'Etat
TABACS EXOTIQUES.
AVIS AU COMMERCE.

IL sera procédé, les jours ci-après à 2 heures et demie après-midi, au Ministère des Finances, en séance publique, à l'adjudication sur soumission cachetées des fournitures suivantes:

Le jeudi 5 juin 1884.
1° Quatre millions de kilogrammes de tabacs en feuilles de "Maryland franc", des récoltes de 1882 et 1883, conformes à quatre types, sous les marques MA, MA, MB et MC, et divisés en quatre lots de un million de kilogrammes chacun.
2° Seize cent mille kilogrammes de tabacs en feuilles d'Ohio, des récoltes de 1882 et 1883, conformes à trois types, sous les marques OA, OB et OC, et divisés en deux lots de huit cent mille kilogrammes chacun.

Le vendredi 6 juin 1884.
1° Cinq millions neuf cent mille kilogrammes de tabacs en feuilles de Kentucky, des récoltes de 1882 et 1883 comprenant cinq millions six cent mille kilogrammes conformes à trois types, sous les marques KA 1, KB 1 et KC 1, et divisés en quatre lots de quatorze cent mille kilogrammes chacun, et trois cent mille kilogrammes conformes à deux types, sous les marques KA 2, KB 2 et formant un seul lot.
2° Douze cent mille kilogrammes de tabacs en feuilles de Virginie, des récoltes de 1882 et 1883, conformes à trois types, sous les marques VA, VB et VC, et divisés en deux lots de six cent mille kilogrammes chacun.

Les soumissions cachetées seront déposées sur la table du Conseil supérieur des Tabacs, à chacun des jours indiqués et à l'ouverture de la séance, à 2 heures et demie de l'après-midi.
Des exemplaires des cahiers des charges approuvés par M. le Ministre des Finances pour servir de base à chacune des adjudications, seront mis à la disposition du commerce dans les bureaux de l'Administration centrale des Tabacs, à Paris, dans ceux des Manufactures nationales de Paris (Gros-Caillou), du Havre, de Marseille et de Bordeaux, et à la Chancellerie des Consulats de France, à New York, Baltimore, Richmond et la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis).
Les types en conformité desquels les livraisons devront être faites sont déposés à la Manufacture de Paris, quai d'Orsay, No 63, où le commerce pourra les voir tous les jours ouvrables, de 1 heure à 4 heures.
Paris, le 13 mars 1884.
Le Directeur Général, REGNAULT.
Pour copie conforme:
Le Consul Général, Chargé du Consulat, Vicomte PAUL D'ABZAC
25 avr—3t

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
27 RUE DECATUR,
mars—1an Nlle-Orléans.

[illegible] des Fair Grounds [illegible] départ: rue [illegible] Parcours: [illegible] Dauphine jusqu'à [illegible] jusqu'à Broad, Broad [illegible] la station d'arrivée [illegible] suivent la même route [illegible] de tourner dans la rue [illegible] la rue Dumaine jusqu'au Bayou [illegible] longent les bords du Bayou [illegible] Grande Route St-Jean [illegible] à la station [illegible] porte des Fair Grounds [illegible] sauvage. —Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St Pierre, et principalement par la rue [illegible]

VINS ET LIQUEURS

ALCOOL—le gallon	$2 37 à	2 40
BRANDIES—Du pays, le gallon	$3 00 à	3 50
Pêche—vieux, le gallon	1 10 à	1 25
Pomme	2 25 à	2 75
Cognac importé—1877, le gal.	4 50 à	—
1872	5 50 à	—
1870	5 75 à	—
1866	6 50 à	—
1860	7 40 à	—
1858	8 00 à	—
1848	10 50	—
Otard Dupuy & Co's Cognac 1878	5 80 à	—
do do do de 1870	7 00 à	—
do do do de 1854	9 00 à	—
do do do de 1848	10 25 à	—
Bisquet, Dubouche &co, cognac 1878	4 50 à	—
1870	5 50 à	—
1848	9 00 à	—
GENIEVRE—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par galon	1 20 à	—
Hollande, par gal	2 75 à	2 85
Sir Robt. Burnett's Old Tom	2 15 à	2 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50 à	9 00
Holland, par caisse	7 50 à	—
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 p. c. de preuve, par gal.	à	1 15
Côte	1 15 à	1 17
Bourbon	1 40 à	3 50
Seigle	1 50 à	3 50
Ecosse, importé	4 00 à	4 25
Irlande, importé	4 00 à	4 25
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts par douz	27 00 à	—
Piper Heidsieck qts par douz.	28 00 à	—
Krug &co, qts par douz.	22 50 à	—
Moet & Chandon — Silvery Mousseux, par douz.	24 00 à	—
Cremant d'Ay, par douz.	28 50 à	—
Pintes, $2 en plus		
G H Mumm's & Co Dry Verzenay	24 75 à	—
Extra Dry	29 00 à	—
VINS ROUGES—Californie Claret, le gal.	60 à	65
Zinfandel. No 1 le gal.	70 à	75
Clarets Importés — Ordinaire par bar.	57 00 à	60 00
Clarets de famille, le bar.	70 00 à	89 00
Clarets fins, le bar	[illegible] à	175 00
Médoc, la caisse	5 00 à	—
St. Julien, la caisse	5 50 à	—
Margaux, la caisse	7 00 à	—
Pontet Canet, la caisse	10 00 à	—
Larose, la caisse	12 00 à	—
Léoville, la caisse	12 00 à	—
Château Lafitte, la caisse	24 00 à	—
Ordinaire, la caisse	2 20 à	2 30
Château Dillon, p. cask	125 à	—
Blanquefort, p. cask	105	—
Château Dillon, p. caisse	7 50 à	—
New Orleans claret par barillet	13 00 à	—
Malaga par barillet	55 00 à	—
VIN BLANCS — Californie, le baril	57 00 à	58 00
Importé de famille, le bar	65 00 à	80 00
Importé, fin, le bar	90 00 à	175 00
Graves, la caisse	6 00 à	—
Sauternes, la caisse	6 50 à	—
Haut Sauternes, la caisse	10 00 à	—
Latour Blanche, la caisse	18 00 à	—
Château Yquem, la caisse	24 00 à	30 00
Ordinaire, a caisse	3 50 à	—
Muscat, la caisse	4 25 à	6 50
Madère, Cotte, le gal	1 00 à	1 10
Madère, genuine line, le gal.	3 50 à	5 00
Madère, la caisse	12 00 à	25 00
Sherry Cottre, le gallon	1 00 à	1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon	1 50 à	5 00
Sherry, la caisse	9 00 à	25 00
do très vieux port	6 00 à	—

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET

Sawn Tim No 1	$17 00	Plank No 1	$16 75
No 2	14 50	No 2	15 00
No 3	13 50	No 3	13 00
Scantling No 1	16 00	Flooring No 1	16 00
No 2	14 00	No 2	15 00
No 3	12 50	No 3	14 00
Ceiling No 1	18 50	Weath Bds No 1	11 00
No 2	15 00	No 2	10 00
No 3	8 50		
Boards, No 1	15 00	Boards No 2	14 00
No 3	13 00	No 4	11 50

YELLOW PINE DRESSED

Flooring No 1	25 00	Ceiling, No 1	25 00
No 2	22 50	No 2	18 50
No 3	20 00	No 3	13 00
Weath Bds No 1	14 50	Boards, No 1	20 00
No 2	12 50	No 2	18 00
Boards, No 3	15 00	No 4	12 00

CYPRESS—ROUGH

Boards, No 1	25 00	Boards, No 2	20 00
No 3	25 00	No 4	32 50
No 5	20 00	No 6	13 00
DimensionsNo 1	25 00	DimensionsNo 2	21 50
No 3	18 00		
Dr'ed Bds No 1	40 00	No 4	27 50
No 2	37 50	No 5	22 50
No 3	32 50	No 6	18 00

WHARF TIMBER

No 1	15½	No 3	10
No 2	10		

MAHOGANY TIMBER

No 1	11	No 3	7
No 2	9		

R CEDAR TIMBER

No 1	10	No 3	6
No 2	8		

WALNUT LUMBER

No 1	100 00	No 3	60 00
No 2	90 00		

OAK LUMBER

No 1	60 00	No 3	40 00
No 2	50 00		

SHINGLES

No 1	2 75	No 3	2 00
No 2	2 50		

LATHS

Per 1,000	3 00		

BRICK—PER 1,000

River—Choice	10 00	Prime merch'ta.	9 75
Good	9 50	Merchantable	9 00
Lake—Pavins	12 50	Lake—Building	8 a 11
Arct	8 00	ICRRd—Paving	13 50
ICRRd—Buildg			

LIME—PER BBL

Alabama	1 25	Western	1 50

PLASTER

Calcined	1 75		

CEMENT

Portland	3 50	Rosendale	1 90
Western	1 35		

SAND

River	20	Yellow	30
White	42½		

SLATE—PER SQ

Bangor	6 0	Virginia	—
Chapman	—	Pennsylvania	—
Western	—		

HAIR—PER LB

Plaster	5 0		

TILES—RACKS

Fire	50	Ridge	10

IRON

Bars round and Square—1 to ⅝ in p 100	2 4
Flat, 1¼ to 4x⅝ inches	2 40
Bands, light, 3 to 6x⅛ inches	3 25
Heavy, 3½ to 6x⅛ inches	2 90
Hoops, ⅝ to 3½ 16 No 17 to 20 G p lb.	5¼
Sheet Nos 10 to 16 G	5¼
Galvanized No 26 G	8 7 10
Roofing	
Pig p ton	
Nails, 10d, per keg	2 75
Spikes, cut, per keg	3 15
Wrought	3 50@4 25

TIN—PER BOX

Roofing, 1x20x28 inches			16 50
I C do	12 50	1x14x20	8 00
I C 1x14x20	6 00	Block, p lb	32

COPPER

Roofing per lb	22
Braziet's sheets 12 lb and over	26

BRASS

Sheet, p lb	25

ZINC

Sheet, p lb	7¼

LEADS

Pig p lb	5¼	Sheet, p lb	7
Pipe p lb	—		

PAINTS

W'te Leadspure	6½	Red paint ...	8
Red extra	7½		

OILS

Linseed, raw p gl	59	Linseed boiled.	62
Lard winter	90	Lard No 1	70
Cotton Seed	—		

TURPENTINE

galon	35

[illegible] de Jackson.
[illegible] départ: Rue Magazine, [illegible] Chicago, St. Louis and [illegible] Orleans Railroad, autrefois chemin [illegible] Jackson. Parcours: Rue [illegible] Carondelet, Carondelet [illegible] jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, 3me district, en face la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. Là, on peut prendre le train [illegible] aller à Milneburg, sur ses rives [illegible]
Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St.-Charles, [illegible] Walk, la rue Dryades et la [illegible] [illegible] passe, rue Royale, devant [illegible] (ancien Hôtel St-Louis.)

FEUILLETON.

No 19 Commencé le 24 mai.

LE Diamant Rouge

PREMIÈRE PARTIE.

L'ETOILE DE TELHÉ-SWANY,

—PAR—

Adolphe Racot & Georges Pradel.

Suite.

Quant au chef des Poudjarys, il ne parle plus d'absence. Il est inquiet, tourmenté. Son instinct de sauvage lui révèle un péril, et il cherche vainement autour de lui le mot de l'énigme dont il a conscience.

Pas plus qu'elle n'a pu cacher sa tristesse Yelha, n'a point su dissimuler sa joie. Son regard n'a plus cette langueur désolée. Les larmes ne roulent plus dans ces grands yeux noirs. Un air de fatigue, d'abattement, l'accable, mais tout dans sa personne décèle le bonheur et la joie.

Ces symptômes n'ont point été sans être aperçus de Myarine. Mais il a beau chercher, il n'a pu découvrir aucun indice.

—Elle aime, se dit-il, mais ce n'est ni un brahme ni un fakir. Dès lors, qui donc?......

Oh! que celui-là il voudrait le tenir! avec quelle joie il le ferait lentement périr dans les plus effroyables supplices.

Cet état de chose durait depuis un long mois. Ce laps de temps avait été utilisé d'un autre côté par Harnave. Il avait retrouvé le plus ébouriffant des Toupinel, [illegible] à la recherche de sa gemme abracadabrante, aussi insaisissable que la pierre philosophale. Le second de la *Mouette* savait où il pouvait repêcher son joaillier fantaisiste. Arthur ne jurait plus que par Harnave; jamais, au grand jamais, ami ne lui fut plus cher.

Enfin, une nuit, Yelha annonçait à Harnave le départ du chef des Poudjarys, celui-ci ayant fait savoir qu'il allait se rendre dans l'intérieur de l'île. Il se proposait de passer quelques jours à Colombo.

—Ça y est, cette fois! dit Harnave à Calveyrac.

Et là-dessus il avait convoqué l'équipage de la *Mouette*.

C'était après le repas de midi, Calveyrac ayant eu soin de faire distribuer triple ration de tafia, de whisky et de callon, les yeux étaient tant soit peu brillants et les joues légèrement allumées.

Les Américains surtout avaient singulièrement abusé des libations supplémentaires. Will Bobey était couleur de homard cuit et ses compagnons se maintenaient à la hauteur de la même nuance.

Cayon, c'est à peu près certain, ne s'était pas seulement abreuvé de privations; mais on se souvient qu'il portait la veille mieux que personne, et bien que moins solides que lui, les Bretons ne laissaient rien à désirer comme tenue.

C'était Harnave qui devait porter la parole: ainsi avait-il été convenu entre lui et Calveyrac, ce dernier devenant plus hésitant et plus sombre à mesure que l'heure décisive approchait.

Quant tout l'équipage de la *Mouette* fut réuni dans la grand'chambre, Harnave jeta sur l'assistance un regard circulaire et investigateur. *In petto* il se déclara satisfait; ses gens lui semblaient suffisamment montés pour bien recevoir la communication qu'il avait à leur faire.

—Matelots, leur dit-il, notre capitaine et maître, le comte de Calveyrac, est content de vous.

Tout bonnement Harnave débutait par une proclamation de Napoléon Ier.

—J'espère que de votre côté, vous êtes satisfaits de la *Mouette* et de M. le comte de Calveyrac, et même de son humble second?

Les Yankees poussèrent un grognement approbatif, et les Bretons, Cayon en tête, répliquèrent:

—Ça pour le sûr et pour le certain.

Satisfait à son tour de l'effet produit, Harnave reprit:

—Matelots, tandis que nous sommes là à ne rien faire à houspiller des bayadères, à boire des bidons de callon, à nous chauffer comme des caïmans sur le sable, il m'est venu une idée. Je me suis dit: voilà des braves garçons qui vont se retrouver gros-jean comme devant, quand nous allons retourner en Europe. Ils auront de jolies économies, mais ça se mange. Si je faisais à chacun d'eux un sort, comme qui dirait leur fortune? Si je les mettais à même de remplir le sac de chacun, mais de le remplir à crever, de doublons, de jaunets, de picaillons de toute nature, le tout en or? Qu'est-ce que vous en dites, ah! matelots?

Il y eut tumulte. Ce furent des "Ah!", des "Oh!" des "Pas possible!".

Seul, Cayon se taisait; il regardait Calveyrac. Celui-ci détournait la tête.

—Eh bien! matelots, reprit une dernière fois Harnave, voilà la chose. Je sais à quelques bordées d'ici, un endroit où il y a de l'or à remuer à la pelle. De la monnaie, des lingots, en voulez-vous, en voilà. Il ne s'agit que de se baisser et d'en prendre. Je ne dis pas que ça ira tout seul. Je ne vous promets point qu'on ne se cognera pas un peu; mais vous êtes des lurons, de bons enfants, et je sais que ce n'est pas une danse de plus ou de moins qui vous effraie. Quant à de l'or, il y en a pour tout le monde, et plus qu'on en pourra porter. Qu'est-ce que vous en dites?

Harnave fut salué par des hurrahs enthousiastes. Quand les acclamations se furent calmées, Cayon se leva, et en tortillant dans ses doigts son bonnet de travail:

—Un moment! Excuse, dit-il.

Il y eut un sourd murmure dans l'auditoire. Cayon reprit:

—Faut d'abord voir: il me semble que c'est pas de l'ouvrage propre que vous nous offrez là. Et je suis sûr que quand ils auront réfléchi, les gars diront comme moi. Et comme ça ne pousse pas au bout des branches, ça, [illegible] qu'un... [illegible] faudra les prendre, c'est sur ce quelqu'un là qu'il faudra taper pour les avoir. Dans mon pays, lieutenant Harnave, ça s'appelle.... sauf le respect que je vous dois, ça s'appelle voler, et ma foi! Yves-Marie Cayon n'est pas plus mauvais garçon qu'un autre, pas meilleur non plus, faut être juste, mais ça n'a jamais été un voleur. Voilà.

Et le brave matelot, après avoir, du revers de sa manche, essuyé la sueur que ces frais d'éloquence lui avaient fait pousser au front, se rassit sans en dire davantage.

Les Yankees, pour lesquels l'idée du mien et du tien n'est jamais bien définie, commencèrent à regarder Cayon d'un mauvais œil. Peut-être une querelle allait-elle être soulevée quand Harnave reprenant la parole:

—Cayon a parfaitement raison, dit-il, avec sang-froid. Ce serait un vol, une action criminelle si les trésors que je vous propose appartenaient à des particuliers. Je vous prie de croire que ni votre capitaine ni moi n'y auraient jamais songé. Mais le trésor que je vous propose... que nous vous proposons, appartient,—et Harnave espaça ses mots,—à des Anglais. C'est la propriété du gouvernement anglais, et je ne crois pas que mes braves Bretons puissent conserver maintenant le moindre scrupule.

—Ah! si c'est comme ça, fit Cayon, je n'ai plus rien à dire. Mon grand-père est mort sur les pontons, mon vieux père a failli y mourir. Ils nous ont pris nos barques, nos filets, tout. Si c'est comme ça, du moment que le trésor n'appartient à personne, vous verrez que Cayon ne sera pas le dernier à donner un coup de main à l'affaire.

Harnave triomphait. Il avait frappé juste.

Aussitôt, et sans laisser refroidir l'enthousiasme de ces hommes, il prit ses dispositions, et il fut décidé que le soir même on enlèverait la pagode. La *Mouette* partirait à la tombée du jour. Elle arriverait au fond de la crique et y attendrait qu'Harnave lui fît de terre un signal.

Alors on pénétrerait dans le sanctuaire par le souterrain.

Le plan est suivi de point en point.

Quand Calveyrac, on l'a déjà vu, eut fait l'atterrissage.

La *Mouette* a stoppé. Elle est au fond de la crique. Le temps a favorisé les pirates. Il fait noir comme chez le diable. Les hommes sont sur le pont, Bretons et Yankees n'attendent plus qu'un ordre pour sauter à terre. Chacun est armé d'un rifle à répétition, de deux revolvers et d'un sabre à lame courbe et large. Cayon a en main une hache d'abordage, qu'il fait siffler pour se dégourdir les doigts.

Il est onze heures.

Un jet de lumière jaillit des degrés de granit.

C'est le signal d'Harnave.

XXXI

L'EXPÉDITION.

Consacrée à Vichnou, la pagode dont Yelha était la grande prêtresse, se nommait la pagode de Telhé-Swany. Le sanctuaire, entouré de cryptes et de petites chapelles inférieures, comprenait deux salles triangulaires et une vaste nef ronde soutenue par une multitude de colonnes d'une adorable légèreté. Ces colonnes, sculptées, fouillées à jour, en marbre blanc d'une transparence vitreuse, semblaient ne tenir debout que par un prodige d'équilibre. Véritables dentelles de pierre, elles montaient jusqu'au dôme, qui, fouillé et dentelé lui-même, représentait les scènes les plus folles et les plus fantastiques de la mythologie indoue.

Au milieu de la nef, une énorme statue du dieu, toute dorée, s'élevait sur un socle de marbre noir. Vichnou avait l'air menaçant et terrible. Le bras gauche pendait à son côté avec la rigidité architecturale asiatique; quant à la main droite, elle s'avançait comme pour menacer ou pour frapper, et, chose étrange, elle était enveloppée dans un sac de peau.

Pour la centième fois, entre deux caresses, Yelha recommençait devant Harnave l'énumération des trésors confiés à sa garde.

Entre toutes, la femme indoue est vaine, et Yelha se plaisait à faire parade de richesses [illegible] elle, lui donner une importance aux yeux de celui qu'elle aimait.

Dans tous les pays, même les plus sauvages, la femme gagne à être richement encadrée, et elle est la première à le comprendre.

Derrière la statue, dans une petite chapelle, étendue sur une natte de vétiver et soutenue par des piles de poufs de cachemire, Yelha et Harnave étaient là tous deux.

Yelha laissait aller sa jolie tête en arrière. Heureuse au dessus de tout, perdue dans son amour, ses yeux se noyaient dans l'extase, et c'est à peine si de loin en loin elle portait à ses lèvres le bouchon de son houka.

Un plateau chargé de fruits, de callon et d'autres liqueurs excitantes faites de jagre et de gingembre était près d'eux; ils n'avaient qu'à étendre la main pour se servir.

—Mets aux pieds de la statue, lui avait dit la veille Harnave, de grandes jarres de callon; ajoutes-y de l'opium, et les perpikas (les eunuques) croiront à une offrande de Vichnou lui-même. Ils s'enivreront comme des brutes, et nous serons libres comme l'air, une fois les femmes enfermées.

Yelha l'avait fait. Obéissante, passive, elle exécutait avec bonheur les ordres d'Harnave.

Ne lui avait-elle pas tout donné, son âme, sa vie, tout son être?

Elle ne voyait que lui, ne rêvait que de lui. Elle n'aspirait qu'au moment où, selon sa promesse, promesse que constamment elle lui faisait répéter, il l'emmènerait sur la terre d'Europe, loin, bien loin de Myarine, pour être la reine de sa maison.

En prêtant l'oreille, on entendait le ronflement sonore des perpikas, ivres-morts; parfois une note plus sonore arrachait à Yelha un rire perlé et contenu.

—Oui, mon aimé, disait-elle, dans toutes les chapelles semblables à celle où nous sommes, il y a des meubles tels que celui-ci.

Et elle désignait de grands bahuts en bois de bith, incrustés de nacre, d'ivoire, d'ébène et d'argent.

—Tiens, regarde.

Et, se renversant, elle étendait la [illegible]

—Tous ces tiroirs sont pleins de diamants. Tu vois ces sacs en peau musquée, ils en sont remplis. Pour la plupart, les pierres sont encore dans leur gangue. Dans la crypte du milieu, il y a de l'or en monnaie, en lingots; veux-tu les voir encore?

Se dressant, alanguie, elle conduisait son amant vers la crypte. Sous d'épais tapis, derrière des volets de bois de santal, des lingots d'or étaient les uns sur les autres. La clarté des velakous tombait sur les barres et les inondait de fauves lueurs.

Quoiqu'ayant déjà visité le trésor, Harnave eût un éblouissement. Les diamants bruts, ou enfermés dans des sacs, l'avaient laissé froid. Ici, c'était de l'or, de l'or pur, brillant, étincelant, en lingots, en monceaux, qui se dressait devant lui, et cet amas de précieux métal lançait sur l'aventurier des fulgurations enivrantes.

Il était là éperdu, quand une exclamation de Yelha le tira de sa torpeur.

—Mais j'y songe! jamais Yelha n'a fait voir au Saëb de son cœur la merveille de Ceylan, l'étoile de Telhé-Swany, le talisman de Myarine!

—Que veux-tu dire?

Légère et souriante, avec une joie d'enfant, la brahmine s'élança vers la statue de Vichnou. Elle poussa un imperceptible ressort caché dans le socle, le sac de peau qui recouvrait la main du dieu s'abattit comme un capuchon.

Harnave éprouva une émotion indicible.

La dextre de Vichnou s'avançait menaçante. Entre le pouce et l'index, une pierre grosse comme un œuf de poule étincelait.

C'était un diamant d'une prodigieuse grosseur.

Mais un diamant étrange.

Tout le corps de la pierre, taillé à facettes, lançait des feux blancs et brillants. Du milieu, petite table, partaient des lueurs jaunes, des rayons sanglants.

Un défaut, sans doute un de ces vices nommés crapauds, propres à certains diamants, se trouvait au centre de la pierre.

Mais ce défaut n'était qu'une beauté de plus ajoutée aux [illegible] de cette gamme fantastique.

Se figure-t-on un diamant de feu enchâssé dans un vaste diamant blanc?

Telle était l'étoile de Tellié Swany.

Telle était le Diamant-Rouge.

Par suite d'un effet calculé par les brahmes un velayou, armé d'un réflecteur et caché dans l'une des colonnes, dardait sa lumière sur le diamant rouge. Si bien qu'une fois découvert il inondait la nef de feux étincelants et crépitants comme un foyer de lumière électrique.

L'œil, ébloui, ne pouvait soutenir cet éclat.

Yelah était prosternée.

—Vois si je t'aime! dit-elle. Montrer l'étoile de Suarga à un *bellati*. Il est vrai que ce *bellati* est mon Saëb....

Et poussant le ressort, elle rabattit le capuchon, le diamant rouge disparut.

Harnave revint à lui. Il avait été fasciné.

Cette merveille, il la voulait, il la lui fallait.

Il aurait le Diamant rouge.

Le temps pressait.

—Viens, dit-il à Yelha. Viens mon aimée, toutes ces splendeurs, toutes ces merveilles, ne valent pas un baiser de tes lèvres.

Et il l'entraîna, ou plutôt il la porta dans la chapelle.

Ecartant alors sa main.

—Yelah, dit-il, je veux que tu goûtes des vins de France, de la liqueur de mon pays.

Et il tira de sa vareuse une grande gourde en métal.

—Mais c'est une faute! dit Yelah; Brahma nous le défend.

—Si tu m'aimes, bois. Et d'ailleurs, ce n'est pas une faute que de boire du callon.

Et il lui tendit une coupe dans laquelle il fit pétiller un flot de liqueur.

Elle but.

—Je bois à toi, dit-elle, à toi, mon seigneur.

Puis après avoir goûté:

—C'est bon, mais quel étrange goût amer....!

—Bois encore.

Et de nouveau il remplit la coupe, en la portant lui-même aux lèvres de Yelah, [illegible]

—Non, je préfère le callon.

Et il se versa à son tour une rasade de cette liqueur.

Yelah laissa tomber la coupe un peu étourdie; elle se jeta au cou d'Harnave et essaya de lutter. Mais, au bout d'un instant, elle sentit s'infiltrer dans ses veines une lourde torpeur; ses yeux appesantis se fermaient malgré ses efforts; sa tête se roulait éperdue d'une épaule à l'autre.

Harnave s'était levé.

Ce n'était plus le même homme.

Son regard si caressant, si tendre tout à l'heure encore, devenait dur, sec, brillant. Ses narines et ses lèvres frémissaient sous l'action d'une passion indomptable et hideuse.

Debout, il regardait Yelah se débattre contre les étreintes d'un invincible sommeil.

Au milieu des fumées de l'ivresse et de l'opium, entr'ouvrant avec effort ses paupières alourdies, elle le vit tel qu'il était, réel, odieux; elle eut conscience du pirate.

Elle se souleva à son tour, éperdue, chancelante.

Cherchant en vain des mots pour l'attendrir, ses lèvres ne proférèrent que des plaintes inarticulées.

Elle se traîna à ses genoux en se tordant les mains.

Lui la repoussa.

Il attendait.

Yelah le vit menaçant, implacable, ivre aussi d'une ivresse furieuse.

Une effroyable torture broya le cœur de la malheureuse. Elle fit un effort surhumain pour appeler à l'aide, au secours.

Alors se traînant, trébuchant, elle lui jeta un dernier regard chargé de reproches, de mépris, de haine, et elle tomba, inanimée, au pied de la statue de Vichnou.

(*A continuer.*)